

Conseil Municipal du 7 novembre 2008

Sous la présidence de Didier FOUCHÉ, Maire

Étaient présents : Mmes Drouineau, Evrard, Nivelais, Sepré, Ms Gros, Lecomte, Guengard, Buon, Clément, Esnault, Faucher, Ledru, Merouze

Absent excusé : M. Aim procuration à Didier Fouché

Le procès verbal de la séance précédente est approuvé.

- PLU

M. le Maire expose au conseil le travail réalisé par la commission avec Architour sur la révision du PLU et fait le point sur les révisions et modifications à apporter au PLU

Mme Nivelais s'interroge sur la surface des terrains d'un lotissement avec le risque de transformer Soultré en village dortoir, et de ne pas pouvoir répondre aux demandes d'équipements d'une nouvelle population.

Après discussion, le conseil décide à l'unanimité de réviser le PLU selon la liste proposée par la commission, et accepte le devis présenté par Architour d'un montant HT de 6300€.

De plus le conseil décide d'accepter le devis d'Architour pour l'aménagement des zones constructibles d'un montant forfaitaire de 250€ HT par schéma.

- Carrefour de la Roche

M. le Maire présente le nouveau plan du carrefour préparé par le bureau d'étude missionné par le Conseil Général, ETDE. Ce dernier a proposé de réaliser une étude sur l'éclairage public, pour déterminer le nombre et l'emplacement des lampadaires. Les travaux du carrefour débuteront en janvier 2009.

Une réunion sera organisée pour présenter le projet aux riverains.

- Aménagement du bourg

Mme Drouineau informe le CM de la démarche préparatoire à ce dossier : le point de départ de l'étude, est le projet préparé par le CAUE, il y a quelques années. Alors qu'il se limitait à la grande rue, la place du 8 mai et la place de l'église, il semble nécessaire d'ajouter la rue du lavoir, les routes du Breil et de la Roche. L'idée est de faire une étude globale de l'aménagement du bourg, jusqu'à chaque entrée de bourg et de prévoir les zones à urbaniser. M. Careno de la DDE la Ferté Bernard a été sollicité pour avoir des conseils.

L'aménagement du bourg doit s'inscrire en priorité dans un axe sécuritaire, avoir une réflexion sur les cheminements piétonniers, et vérifier avant tout travaux, l'état des réseaux d'eau et d'assainissement.

Cette étude sera menée sur du long terme.

- Mise aux normes électriques des bâtiments communaux

Suite à la consultation de 4 entreprises, seules 2 ont répondu. Le conseil valide les travaux à effectuer à la mairie, les 2 écoles et la salle des fêtes. Les travaux dans l'église sont abandonnés pour le moment.

Après comparaison des offres, le conseil décide à l'unanimité de retenir le devis de M. Bruneau pour un montant TTC de 5783.56€. Les crédits seront inscrits au budget 2009. L'entreprise Bruneau sera chargée aussi de la modification du circuit électrique de la cuisine de la salle des fêtes, pour permettre la création d'une nouvelle porte.

- Indemnisation M. Dauriennes

Suite à l'épandage des boues de la station d'épuration sur les terrains de M. Richard DAURIANNES domicilié à Soultré, « la Roche Simon », le Conseil Municipal décide à l'unanimité de lui verser une indemnité de 573€ .

Mme Drouineau présente le devis du cabinet Veillaux pour le suivi agronomique de cet épandage d'un montant de 1670.89€ pour 2009.

Après réflexion le conseil la charge de demander des éclaircissements et souhaite avoir un autre devis.

- Compte rendu réunions

- Affermage : ouverture des plis aujourd'hui même. Les services de la DDE présenteront l'étude des offres le 4/12
- Réunion du conseil communautaire à Soultré, le 21/11. le vin d'honneur sera préparé par les conseillers municipaux présents.
- Téléthon (Mme Sepré) : Passage des cyclotouristes le 6/12 vers 10 h. Vente de cartes.
- Chemin mitoyen des Thuaudières (M. Guengard) Suite à la réclamation d'un riverain sur l'état de la patte d'oie, le problème a été vu avec le délégué de Connerré sur place. Une estimation a été faite par la DDE. Le conseil à l'unanimité donne son accord sur le principe des travaux sous réserve de l'accord de la commune de Connerré d'en prendre la moitié à sa charge.

- Questions diverses

- Fossé chemin des Thuaudières : proposition de busage à réaliser par l'entreprise Cordier lors de son prochain passage sur la commune.
- Mme Sepré signale la dangerosité du fossé à coté de chez elle. A voir
- Indemnités Mme Gousset

- Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité
- de solliciter le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et de lui accorder une indemnité à compter de la date d'installation du conseil municipal soit le 15 mars 2008 et durant cette mandature,
- D'accorder cette indemnité au taux de 100% pour la durée de ses fonctions au sein de la Trésorerie de Connerré, à Mme Jocelyne Gousset, selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités
- D'accorder également une indemnité de confection des documents budgétaires à Mme Gousset.

- Rappel du déroulement de la cérémonie du 11 novembre

- Décision modificative n°4
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à modifier le budget comme suit :
6411 salaire personnel : + 1500€ 617 étude et recherche: - 1500€

- Mode de paiement services périscolaires
M. le Maire informe le conseil que la trésorerie propose aux usagers des services périscolaires qui le désirent, de régler leur facture par prélèvement.
Le prélèvement donne lieu à la perception d'une commission interbancaire par opération de :
- 0.122 € h.t. pour un prélèvement normal à J+4 (à la charge de la commune)
- 0.762 € h.t. par rejet (à la charge du débiteur)

Le conseil à l'unanimité donne son accord pour mettre ce service en place à compter du 1er janvier 2009.

- Journée de solidarité

M. le Maire informe le conseil que la Loi n° 2008-351 du 16 avril 2008 fait obligation aux collectivités de fixer les modalités de mise en œuvre de la journée de solidarité à partir de 2008.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal considérant que :
- Les termes de sa délibération du 8/04/2005 relative au « lundi de Pentecôte »
- Les termes de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.
- La solidarité nationale s'exprime normalement par le biais de l'impôt librement consenti.
- Le gouvernement en instituant, un bouclier fiscal remet en cause les principes de solidarité qui doivent régir les rapports entre les citoyens eux mêmes et entre l'Etat et ces mêmes citoyens
- Le gouvernement a trouvé les moyens de mobiliser des sommes très importantes au profit d'organismes bancaires pour compenser les dérives constatées
- Tout travail mérite salaire

Décide à l'unanimité que les agents communaux n'ont pas à subir une décision qui ne s'inscrit pas dans les principes d'équité et de solidarité, et qu'en conséquence il n'y aura pas de mise en œuvre de la Loi précitée.

- Illumination
Monsieur le Maire informe le conseil que les agents communaux ont procédé au remplacement des fils lumières de la Chapelle et de la Mairie réalisant ainsi une économie de 3000€ sur un devis présenté par une entreprise.

- Voirie communale
Le conseil à l'unanimité demande que les rues de la Fromenté et du Champ Menant soient inscrites au titre de la voirie communale.

- Elections prud'homales
M. le Maire rappelle aux conseillers que la commune a été désignée bureau de vote intercommunal pour ces élections qui auront lieu le mercredi 3 décembre. Les communes rattachées seront sollicitées pour aider aux permanences du bureau de vote.

- Tribunal administratif
M. le Maire informe le conseil que l'audience au TA concernant la contestation de la délibération contre le financement de l'école privée est fixée le jeudi 13 /11. Il donne connaissance au CM de la déclaration qu'il souhaite lire. (*Nota : l'audience a été repoussée au jeudi 27/11*)

- Réunion à Montfort le 14/11 sur l'accueil à l'école des enfants hors commune. Le conseil en débat.

Séance levée à 23 H

Prochain conseil le **vendredi 5** décembre à 20h30